

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney, LEDO Audrey.

Étaient absents excusés : ANDRE Marie-Thérèse donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DUFEIL Christophe / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à LEGRAND Rémi / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile /

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MORIN-LOUVIGNY à qui il est adjoint un auxiliaire.

4- Résultats de la consultation MAPA travaux pour la modification de la filière de traitement des boues de la station d'épuration

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu la consultation lancée en procédure adaptée,

Vu les trois offres reçues par voie dématérialisée,

Vu les critères définis dans le règlement de consultation : prix : 40% - technique : 60%

Vu l'estimation du cabinet NTE : 565 970€ HT - 679 164€ TTC,

Vu la délibération n°4 du 24 janvier 2025 autorisant M. le maire à signer le marché à intervenir avec le titulaire retenu, selon l'article L 2122-21-1 du CGCT,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 20 mai 2025,

Entreprise	Montant du marché en euro HT-TTC – avant et après négociation	Observations – avis
SAUR-Vignon construction-Renou TP-Rouillé-Ancrage	<p>Avant négociation 657 000 / 788 400</p> <hr/> <p>Après négociation 638 000 / 765 600</p>	<p>Offre classée au rang 1/3 Pour un montant après négociation à 638 000 euros HT avec une note globale de 96.81/100.</p> <p>Offre la mieux disante retenue</p>
SOGEA OUEST TP – Norée construction - Menard TP-Moinard énergie – Auxilum architecture	<p>Avant négociation 652 039,67 / 782 447,61</p> <hr/> <p>Après négociation 644 813.91 / 773 776.69</p>	<p>Offre classée au rang 2/3 Pour un montant après négociation à 644 813.91 euros HT avec une note globale de 87.45/100.</p> <p>Offre non retenue</p>
OTV- Roussel TP – Atelier RVL	<p>Avant négociation 647 938 / 777 525,60</p> <hr/> <p>Après négociation 635 000 / 762 000</p>	<p>Offre classée au rang 3/3 Pour un montant après négociation à 635 000 euros HT avec une note globale de 75.08/100.</p> <p>Offre non retenue</p>

M. le maire informe le conseil municipal que l'offre du groupement SAUR-Vignon construction-Renou TP-Rouillé-Ancrage est la mieux disante et a été classée au 1^{er} rang. Il est donc retenu pour réaliser les travaux de modification de la filière de traitement des boues de la station d'épuration, pour un montant total de 638 000 euros HT soit 765 600 euros TTC.

Il est précisé qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'agence de l'eau.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian Toczé




Le secrétaire de séance, Isabelle Morin-Louvigny

